



80ème anniversaire des congés payés

Une initiative UCR CGT / LSR des Bouches-du-Rhône



Du 12 au 15 octobre 2016 à l' ILE DE RÉ

Le 20 juin 1936 paraissait le décret d'application instaurant en France la légalisation des congés payés.

La victoire du **Front populaire** aux **élections législatives** du **3 mai 1936** provoqua un élan de revendications chez les travailleurs. Ils lancèrent un mouvement de grève et d'occupation d'usines à travers toute la France (les « grèves joyeuses »), impliquant près de 2 millions de travailleurs. Ces grèves, paralysant tout le pays, entraînèrent l'ouverture de négociations avec le **patronat** sous la tutelle du nouveau gouvernement BLUM. Elles aboutirent tout d'abord aux **Accords de Matignon** (nuit du 7 au 8 juin), puis à la création des congés payés. Cette révolution culturelle accompagnait de nombreux acquis sociaux, en particulier la semaine de 40 heures.

Fixés à quinze jours à l'origine, les congés payés minimum obligatoires se sont allongés au XXe siècle par l'action **législative** : de deux semaines en **1936**, ils passent à 3 en **1956**, puis à 4 en **1969** et enfin à 5 semaines en **1982**

Une initiative commune de grande ampleur

L'UCR CGT (Union Confédérale des Retraités) et LSR (Loisirs Solidarité des Retraités) ont décidé d'organiser ensemble la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la création des congés payés. La commémoration proprement dite se déroulera les 13 et 14 octobre sur les installations du Village Océanique géré par TOURISTRA où nous souhaitons rassembler entre 800 et 1000 personnes.

- **Formule : 2 jours /3 nuits du 12 au 15 octobre** au prix de **330 €** plus 25 € pour 2 excursions (A titre indicatif)
- Les prix comprennent l'hébergement et la pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour
- Les hébergements seront au village Océanique de TOURISTRA

Le 80ème anniversaire

Les festivités du 80^{ème} anniversaire commenceront le **jeudi 13 octobre** par le repas à partir de 12 heures pris en 2 services, puis sera suivi de 3 tables rondes en présence de **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT sur les thèmes suivants :

- **Du droit au repos au droit aux vacances**
- **La solidarité, le tourisme social, les séjours solidaires.**
- **Historique des luttes de 1936 à nos jours**



En fin d'après-midi du jeudi se produira Natacha EZDRA qui, entourée d'un groupe de musiciens, nous replongera dans le répertoire de Jean FERRAT.

Après le repas du soir, nous pourrions participer au bal populaire avec orchestre

Le programme du vendredi matin n'est pas complètement arrêté et sera communiqué en temps utile.

Durant toute l'initiative, les participants pourront profiter d'une exposition de l'IHS (Institut d'Histoire Sociale de la CGT) sur le thème des 80 ans des congés payés.

Le mot de l'USR

Plus qu'à un séjour touristique passionnant, c'est à un grand moment de réflexion « **syndicalisme** » que ce séjour convie les militantes et militants de l'UCR et de LSR. Fêter les 80 ans de la création des congés payés n'est pas une chose banale. Avant 1936, un certain patronat permettait déjà à ses salariés de prendre quelques jours de repos mais il décidait de tout, de la durée, de la destination, des contenus et bien souvent il les envoyait dépenser leur paye...Chez lui !

La Loi instaurant les congés payés, ouvrait alors un tout autre horizon. La durée était fixée par la Loi et dès lors, les travailleurs jetaient les bases d'un tourisme social qui allait leur permettre de décider, eux-mêmes, des contenus de leurs vacances et de leurs loisirs. La puissance de la CGT d'alors les voulait riches, émancipateurs des tutelles et libérés des façons de penser de la classe dominante.

80 ans après, l'enjeu est toujours le même, plus que jamais d'actualité. Le patronat n'a de cesse de vouloir détourner les besoins et envies de loisirs et de vacances vers un tourisme marchand qu'il dirige et au sein duquel il continue à véhiculer ses idées rétrogrades.

Il s'agit bien d'un enjeu politique majeur au moment où le Patronat et le Gouvernement sont main dans la main lorsqu'il s'agit de remettre en cause les acquis les plus fondamentaux de l'organisation du travail. Même la cinquième semaine des congés payés acquise en 1982 est ici et là remise en cause par le Patronat.

Alexis de Tocqueville a écrit : « **Quand le passé n'éclaire pas l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres** ». Alors et si ce séjour touristique servait aussi à décider de ce que nous voulons construire pour les 80 prochaines années ?

A l'heure où le code du travail est attaqué de toute part

Réussissons ensemble cette grande initiative



LOISIRS et SOLIDARITE des RETRAITES Marseille

Monique TEYCHENE Téléphone: 06 44 78 54 20

Email : lsr.marseille@laposte.net

USR-CGT des Bouches-du-Rhône

Courriel: usr13cgt@wanadoo.fr



80 ANS DES CONGES PAYES : ILE DE RÉ

Du 12 octobre au 15 octobre 2016

Prix du séjour (hébergement et transport) : **330 euros***

INSCRIPTION

NOM : **Prénom :**

Nombre de Personnes : Je désire une chambre individuelle : OUI NON

Nous signaler éventuellement la personne avec qui vous souhaitez partager la chambre :

.....

Tous les chèques doivent être libellé à **LSR Marseille** et à adresser impérativement avec ce bulletin dans l'enveloppe jointe

Soit un cheque global de 330,00 € ou en 3 fois selon l'échéancier suivant :*

15 août 2016	110,00 €	15 septembre 2016	110,00 €	15 octobre 2016	110,00 €
<i>Ou en septembre le 10 dernier délai, selon l'échéancier suivant :</i>					
15 septembre 2016	165,00 €	15 octobre 2016	165,00 €		

*** Prix par personne**

Veillez retourner ce bulletin d'inscription dûment signé avec le ou les chèques.

Bon pour Acceptation

Date

Signature

Inscription possible jusqu'au **10 septembre 2016** dernier délai

Avec l'enveloppe jointe à :

Section Syndicale des Retraités C.G.T des Activités Postales 13

55 Avenue de La Rose. La Brunette Bât extérieur D. 13013 MARSEILLE.